

—Un décret du Saint-Office, en date du 19 septembre, a condamné et mis à l'Index le livre jaune, récemment publié par l'*Action Française*, au sujet de son conflit avec le Vatican. Le décret dit expressément que la condamnation est prononcée par Ordre du Pape.



### MESSES "AD INTENTIONEM DANTIS"

De la *Semaine Religieuse* de Québec.

Q. — Nous recevons souvent des messes "ad intentionem dantis" sans plus de détails; pouvons-nous, un jour libre, dire la messe de Requiem plutôt qué la messe du jour?

R. — Sauf stipulation spéciale formulée quant à la qualité de la messe par le donateur de l'honoraire, un prêtre, en disant une messe de Requiem satisfait sans nul doute à l'obligation qu'il aurait acceptée de célébrer pour des vivants. (S. R. C. 29 nov. 1856, ad 2; cf. *Codex*, canon 833.) — Est-ce à dire qu'en agissant ainsi, il se montrerait fidèle observateur de la lettre et de l'esprit des lois liturgiques? Assurément non. — En effet, d'après les Rubriques générales du Missel, (tit. IV, n. 3) la messe doit, autant que possible, être conforme à l'office du jour. Ce n'est donc pas à tout propos, et hors de propos, mais seulement pour une cause raisonnable que, les jours libres, on peut célébrer une messe votive privée, ou une messe privée de Requiem. (Missel, tit. IV, n. 3; nouv. rubriques, tit. II, n. 1.) — Or dans le cas présent, l'intention du donateur n'est pas claire; est-ce pour un défunt, ou pour un vivant, ou encore pour demander une grâce que la messe est offerte? Nous l'ignorons. — Voici la remarque faite par l'*Ami du clergé*, (année 1914, p. 544) pour un cas semblable: "Ne serait-ce pas étrange et vraiment déraisonnable que ayant à célébrer pour des vivants, à solliciter une guérison, honorer un mystère, demander une grâce à Notre-Seigneur, on choisisse à cette fin une messe de Requiem, sous ce simple prétexte que le rite du jour ne s'y oppose pas." Done, étant donné le doute qui existe, il est préférable dans ce cas de dire la messe du jour, pour ne pas s'exposer à dire une messe de Requiem pour des vivants.



### LE COMMUNISME AU CANADA

*M. l'abbé P. Casgrain, directeur de l'Oeuvre des Immigrants catholiques, a fait récemment une importante déclaration sur le mouvement communiste au Canada. Nous la reproduisons:*

Le Comité international de propagande communiste, fondé